

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1980)

**Rubrik:** Soutien aux activités dans le monde

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## II. ACTIVITÉS AU SIÈGE

### SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DANS LE MONDE

#### Division des secours

En 1980, 37 pays ont bénéficié de l'assistance matérielle du CICR, qui s'est élevée à 24 993,5 tonnes, représentant une valeur de 53,092 millions de francs suisses. Les tableaux reproduits en pp. 63, 64, 65 illustrent ce qu'a été l'activité du CICR dans le domaine des secours, durant l'année sous revue.

En ce qui concerne les *actions avec financement spécial*, engagées par le CICR avec l'appui des gouvernements, des Sociétés nationales ou d'organisations diverses, c'est à 29 906 900 francs suisses que se chiffre la valeur des secours de toute nature (9030 tonnes au total) acheminés vers les zones d'intervention, soit par le CICR, soit directement par les donateurs, mais sous contrôle du CICR. Par ailleurs, dans le cadre global de l'opération conjointe CICR/UNICEF d'aide au Kampuchéa, le CICR a assumé la responsabilité première de l'acheminement par avions Bangkok-Phnom Penh et de la distribution de quelque 6000 tonnes de semences de riz d'une valeur de 3,2 millions de francs suisses.

Grâce aux accords conclus avec la Communauté économique européenne (CEE) et la Confédération suisse, le CICR a, en outre, fourni à 18 pays une *aide alimentaire* (9 963,5 tonnes) représentant une valeur globale de 17,9 millions de francs suisses.

L'assistance aux *détenus* — notamment politiques — et aux *familles* les plus nécessiteuses de ces derniers a représenté un montant total de 1 212 763 francs suisses (non compris les secours fournis dans le cadre des actions avec financement spécial).

#### Informatique et manuel du délégué-secours

Chargé de mener à bien des programmes d'assistance portant sur plusieurs dizaines de millions de francs suisses et nécessitant un dispositif important en personnel qualifié, tant au siège que sur le terrain, la Division des secours a réalisé, en 1980, deux objectifs susceptibles d'améliorer la qualité et la célérité de ses services:

— elle a mis au point, en collaboration avec le Département des finances et de l'administration, un programme informatique destiné à absorber toutes les données relatives à l'assistance matérielle: quantités, valeurs, dates de transport, d'entreposage, détails concernant les distributions de marchandises et les bénéficiaires, etc. Ainsi, un long travail manuel est évité, des statistiques nouvelles peuvent être obtenues rapidement, les rapports de distribution sont établis automatiquement et le contrôle centralisé des opérations s'en trouve facilité;

— elle a publié, en septembre, un manuel à l'usage des délégués sur le terrain contenant tous les éléments nécessaires à la conception et la réalisation d'une action de secours. Comportant quelque 200 pages, ce document de référence donne aux délégués la possibilité de répondre directement à des situations nouvelles, rend plus efficace l'échange d'informations entre le siège et les théâtres d'opérations, permet une uniformisation poussée des procédures administratives et sert de base pour la formation de nouveaux collaborateurs.

#### UNE COOPÉRATION HARMONIEUSE AVEC LA CEE ET LA CONFÉDÉRATION SUISSE

L'année 1980 a marqué le 10<sup>e</sup> anniversaire d'une collaboration étroite et harmonieuse entre la Communauté économique européenne (CEE) et le CICR. C'est, en effet, en 1970 qu'a été signé le premier accord relatif à la fourniture par la CEE de denrées alimentaires pour les programmes de secours de la Croix-Rouge. Depuis lors, de nouveaux accords ont été signés chaque année, aux termes desquels la CEE accepte de fournir au CICR d'importantes quantités de céréales, de lait en poudre écrémé et de beurre fondu («butteroil»), dont elle assure, en outre, les frais de transport et d'assurance jusqu'au lieu le plus proche du terrain d'opérations du CICR. Pour sa part, le CICR s'engage à «distribuer ces marchandises gratuitement à des groupes de populations particulièrement nécessiteuses». En 1980, l'aide alimentaire fournie par la CEE s'est élevée à 9160 tonnes, représentant une valeur de plus de 15 millions de francs suisses.

Une collaboration tout aussi fructueuse, qui remonte à plus loin que 1970, a été poursuivie également dans ce domaine entre le CICR et la Confédération helvétique. Cette dernière réserve annuellement des quotas de produits céréaliers (farine) et laitiers (lait en poudre, fromage) aux programmes de secours du CICR. En 1980, l'aide alimentaire de la Suisse a totalisé 703,5 tonnes, pour un montant de 2,9 millions de francs.

Bénéficiaires	Total Fr.s.	Confédération suisse		Communauté économique européenne	
		Nature	Fr.s.	Nature	Fr.s.
Afrique . . . . .	<b>2 149 440</b>		<b>719 250</b>		<b>1 430 190</b>
Angola . . . . .	1 271 400	5 t graisse animale	22 930	80 t lait écrémé vitaminé en poudre 30 t butteroil 600 t semoule de maïs	297 870 278 600 672 000
Djibouti . . . . .	47 200	5 t lait entier en poudre	47 200		
Ethiopie . . . . .	826 840	70 t lait entier en poudre	634 770	20 t butteroil	181 720
Tchad . . . . .	4 000	3 t graisse animale	10 350		
		0,5 t lait entier en poudre	4 000		
Amérique latine .	<b>2 373 570</b>		<b>622 330</b>		<b>1 751 240</b>
Argentine . . . . .	500 100	10 t fromage fondu	69 100	20 t butteroil	201 000
		25 t lait entier en poudre	230 000		
Chili . . . . .	321 500			100 t lait écrémé en poudre	321 500
Honduras . . . . .	93 420	10 t lait entier en poudre	93 420		
Nicaragua . . . . .	486 590	15 t fromage fondu	102 850	40 t lait écrémé en poudre	160 070
				100 t riz	145 470
Paraguay . . . . .	126 960	15 t lait entier en poudre	126 960	50 t flocons d'avoine	78 200
Uruguay	845 000				
				50 t butteroil	504 800
				100 t lait écrémé en poudre	340 200
Asie . . . . .	<b>6 446 270</b>		<b>98 400</b>		<b>6 347 870</b>
Kampuchéa . . .	98 400	25 t lait écrémé en poudre	98 400		
Philippines . . . .	3 748 160			400 t lait écrémé en poudre	1 343 560
				100 t butteroil	963 000
Viet Nam . . . . .	2 599 710			1034 t riz	1 441 600
				1000 t riz	1 108 250
				1729 t farine de blé	1 491 460
Moyen-Orient	<b>6 932 020</b>		<b>1 434 250</b>		<b>5 497 770</b>
Israël et territoires occupés . . . . .	5 418 440	500 t farine de blé	390 000	945 t riz	1 028 600
				200 t lait écrémé en poudre	677 300
Jordanie . . . . .	469 330			200 t butteroil	2 020 000
Iran . . . . .	71 900	5 t lait entier en poudre	71 900	1700 t farine de blé	1 302 540
Liban . . . . .	220 130	25 t lait entier en poudre	220 130	662 t farine de blé	469 330
Syrie . . . . .	752 220	90 t lait entier en poudre	752 220		
<b>Total Fr.s. . . . .</b>	<b>17 901 300</b>		<b>2 874 230</b>		<b>15 027 070</b>

\* Les valeurs mentionnées comprennent les frais de transport.

## TRANSPORTS

Les transports organisés par le CICR et financés par les comptes ordinaires (puis généralement débités aux comptes des actions spéciales) se répartissent comme suit:

<b>1. Envois au moyen de transports réguliers</b>	<b>Kg</b>	<b>Fr.s.</b>
— Voie maritime ou surface . . . . .	521 844	114 561
— Avion . . . . .	134 785	796 668
<b>2. Transports par affrètements par avion</b>		
— Charters complets 13 voyages . . . . .	319 768	760 262
— Time charters gros porteurs Action Kampuchéa . . . . .	10 871 184	18 508 738 <sup>1</sup>
— Time charters petits avions Action Zimbabwe <sup>2</sup> (529 heures de vol) . . . . .	142 850	
— Action Angola <sup>2</sup> (183 heures de vol) . . . . .	3 815 953	
— Vols internes Thaïlande (158 heures de vol) . . . . .	99 866	
<b>3. Transports à prix réduits</b>		
— Par avion (IATA résolution 200)	4 890	11 800
<b>4. Frais de dédouanement à l'importation</b> . . . . .	34 490	43 724
<b>5. Primes d'assurances</b>		
fret . . . . .	82 898	
passagers . . . . .	28 651	
<b>Total</b> . . . . .	<b>11 886 961</b>	<b>24 405 971</b>

<sup>1</sup> Estimation.

<sup>2</sup> Avions CICR: coût inclus dans les dépenses de l'action Afrique australe (cf. tableau VI, pp. 98-99).

## AIDE AUX DÉTENUS ET À LEURS FAMILLES

Fr.s. 1,21 Mio  
(financée par budget ordinaire hors financement ad hoc)

<b>Amérique latine</b> . . . . .	<b>628 790</b>
Argentine . . . . .	545 500
Bolivie . . . . .	46 590
Chili . . . . .	15 400
Uruguay . . . . .	21 300
<b>Asie</b> . . . . .	<b>19 320</b>
Indonésie . . . . .	620
Philippines . . . . .	18 700
<b>Moyen-Orient</b> . . . . .	<b>569 520</b>
Egypte . . . . .	1 900
Israël et territoires occupés . . . . .	535 360
Jordanie . . . . .	14 700
Syrie . . . . .	2 900
Yémen (République arabe du) . . . . .	14 660

## AIDE AUX SOCIÉTÉS NATIONALES

Fr.s. 0,97 Mio  
(financée par budget ordinaire hors financement ad hoc)

<b>Amérique latine</b> . . . . .	<b>6 600</b>
Bolivie . . . . .	6 600
<b>Moyen-Orient</b> . . . . .	<b>91 050</b>
Israël (pour Croissants-Rouges locaux dans les territoires occupés) . . . . .	54 100
Jordanie (pour populations diverses) . . . . .	14 600
Syrie (pour populations diverses, hôpitaux, etc.) . . . . .	12 000
Yémen (République dém. populaire du) . . . . .	10 350

## ACTIONS AVEC FINANCEMENT SPÉCIAL\*

(secours en nature)	Fr.s. 33 106 900
	Fr.s.
<b>Afrique . . . . .</b>	<b>9 850 300</b>
Afrique du Sud . . . . .	68 050
Angola . . . . .	1 563 720
Botswana . . . . .	124 820
Djibouti** . . . . .	
Ethiopie . . . . .	1 544 060
Malawi . . . . .	7 700
Mozambique . . . . .	65 700
Ouganda . . . . .	473 170
Soudan (conflit en Erythrée) . . . . .	4 004 440
Tchad . . . . .	879 700
Zaïre . . . . .	33 820
Zambie . . . . .	215 620
Zimbabwe . . . . .	869 500
<b>Asie . . . . .</b>	<b>21 302 400</b>
Afghanistan . . . . .	75 300
Kampuchéa*** . . . . .	13 045 000
Pakistan . . . . .	245 000
Thaïlande*** . . . . .	5 740 100
Timor Est . . . . .	2 197 000
Viet Nam**** . . . . .	
<b>Amérique latine . . . . .</b>	<b>1 365 900</b>
El Salvador . . . . .	630 000
Nicaragua . . . . .	735 900
<b>Moyen-Orient . . . . .</b>	<b>588 300</b>
Liban . . . . .	462 300
Iran . . . . .	126 000

\* Ce tableau ne comprend pas l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, ni les chiffres de l'aide financée par le budget ordinaire.

\*\* L'aide pour Djibouti était uniquement fournie par la Confédération suisse (voir tableau p. 63).

\*\*\* Ces chiffres englobent uniquement la valeur des secours en nature de l'action CICR, à l'exclusion de l'action conjointe CICR/UNICEF.

\*\*\*\* L'aide pour le Viet Nam était uniquement fournie par la CEE (voir tableau p. 63).

## Division médicale

L'accroissement de ses engagements dans le monde, durant ces dernières années, a amené le CICR à étudier, en 1980, la mise en place au sein de la Division médicale d'un noyau fixe de spécialistes susceptibles d'assurer la continuité et le bon déroulement des actions médicales. Celles-ci, rappelons-le, s'exercent dans les domaines de la protection et de l'assistance, pendant ou à la suite d'un conflit, en faveur de différentes catégories de bénéficiaires : à savoir, les prisonniers de guerre, les détenus politiques et les internés civils; les populations civiles victimes de la guerre; les blessés de guerre et les malades; les invalides de guerre. Comme pour ses autres activités, le CICR n'intervient médicalement que dans des situations présentant un caractère d'urgence ou là où aucune autre organisation n'est en position d'agir avec efficacité. Une fois la période d'urgence révolue, il s'efforce de transmettre la responsabilité des programmes d'assistance médicale à d'autres institutions ou à des organismes gouvernementaux.

### Les activités en 1980

En 1980, 1112 personnes (médecins, infirmiers et infirmières, physiothérapeutes, orthopédistes, nutritionnistes) ont été envoyées sur le terrain par le CICR pour participer aux activités du CICR en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Sur ce nombre, 932 provenaient des Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'Australie, de Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, de Hongrie, d'Irlande, d'Islande, d'Italie, du Japon, du Liechtenstein, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de Pologne, de la République démocratique d'Allemagne, de la République fédérale d'Allemagne, de Singapour, de Suède, de Suisse et d'URSS. En outre, la Croix-Rouge de Thaïlande a mis à disposition du CICR, sur place, 60 médecins et infirmiers en moyenne chaque mois.

Si l'on compare les chiffres ci-dessus à ceux de 1979 (511 membres du corps médical et paramédical, dont 388 en provenance des Sociétés nationales), on constate que l'effectif médical envoyé en mission a plus que doublé en 1980. Cet accroissement découle principalement des besoins nés de l'action en faveur des victimes du conflit du Kampuchéa.

En ce qui concerne l'aide apportée dans le domaine de l'appareillage et de la rééducation des amputés de guerre, le CICR a continué de développer ses programmes pilotes en Angola et en Ethiopie (voir respectivement pages 13 et 18 du présent Rapport). D'autre part, soucieux de répondre aux besoins des victimes de façon appropriée, le CICR a mis en place trois centres de médecine traditionnelle dans les camps de réfugiés khmers le long de la frontière thaïlandaise, expérience nouvelle qui a rencontré un grand succès.

En 1980, l'assistance totale en médicaments et en matériel médical fourni par le CICR a représenté une valeur de 16,2 millions de francs suisses, — les prestations en services n'étant pas comprises dans ce montant.

#### Missions et participation à des congrès

Le médecin-chef du CICR et ses collaborateurs ont effectué, en 1980, plusieurs missions d'évaluation s'inscrivant dans le cadre des actions conduites en Asie (Kampuchéa, Thaïlande, Pakistan), en Afrique (Angola, Ethiopie) et en Amérique latine (Bolivie, El Salvador). En outre, le médecin-chef a participé au congrès de l'Association médicale mondiale, qui s'est tenu à New Orleans, ainsi qu'au cours sur les aspects de santé et l'organisation des secours dans les désastres naturels, organisé conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le centre de recherches sur l'épidémiologie des déserts de l'Université de Louvain (Belgique) en octobre 1980.

### LES ASSORTIMENTS STANDARD DE MÉDICAMENTS ET DE MATÉRIEL MÉDICAL

Les expériences acquises lors des actions développées dans les pays du tiers monde ont amené la Division médicale à préparer des assortiments standard de médicaments et de matériel médical aux fins de fournir un choix de produits adaptés aux capacités d'utilisation des bénéficiaires de l'assistance médicale. Ces assortiments, constitués dans les entrepôts du CICR par les collaborateurs de la section pharmaceutique, varient suivant leur destination: hôpitaux, dispensaires, centres de santé, infirmeries de prison. Ils contiennent un choix restreint de médicaments de base et sont accompagnés des modes d'emploi précis rédigés si possible dans la langue du pays. Chaque assortiment comporte, sur le dos de l'emballage, une liste détaillée de son contenu, ce qui permet une identification précise et rapide. S'il est vrai qu'il n'existe aucune standardisation parfaite, il n'en demeure pas moins que les inconvénients d'un tel système sont largement compensés par ses avantages, car il permet aux bénéficiaires d'utiliser des médicaments à meilleur escient.

## Service de la détention

Les activités de protection du CICR, qu'elles se déplient dans le cadre de situations «conventionnelles» de conflits internationaux ou dans celui qui se situe au-delà du champ d'application des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, ont connu ces dernières années un important développement. Ainsi, de 1971 à 1980, le nombre des pays où le CICR a pu visiter des prisonniers de guerre, des internés civils ou des détenus «politiques»\* est passé de 60 à 80; les lieux de détention auxquels il a eu accès, qui s'élevaient à environ 250 en 1971, ont atteint 400 en 1980. Dans ces lieux de détention répartis dans 27 pays, les délégués du CICR ont vu durant l'année près de 42 800 personnes privées de liberté (voir tableau en p. 67), dont un grand nombre visitées à plusieurs reprises.

#### Le CICR et les visites des lieux de détention

Outre l'activité traditionnelle qu'il déploie en faveur des prisonniers de guerre et des internés civils lors de conflits armés internationaux, en vertu des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Conventions, le CICR étend aussi son action à une catégorie de victimes relevant de situations non couvertes par les Conventions et leurs Protocoles additionnels (troubles intérieurs, tensions internes) et qui ne sont pas considérées comme des conflits armés.

En ce qui concerne cette dernière catégorie, le droit du CICR à offrir ses services en de telles circonstances, ainsi que la procédure suivie et le but recherché dans une telle action ont été décrites dans le Rapport annuel 1979.

Soulignons que le CICR visite les lieux de détention pour autant que ses délégués soient notamment autorisés à:

- voir tous les détenus et s'entretenir librement et sans témoin avec eux;
- avoir accès à tous les lieux de détention en ayant la possibilité de répéter ces visites;
- disposer de la liste des personnes à visiter ou recevoir l'autorisation de l'établir durant la visite;
- distribuer, en cas de nécessité, une assistance matérielle aux détenus nécessiteux et aux familles les plus touchées en raison de la détention du soutien de famille.

\* Rappelons que, dans le présent Rapport, les termes détenus «politiques», «de sécurité» ou «assimilés» sont utilisés par simplification et que le CICR n'entend pas préjuger pour autant du statut que les autorités reconnaissent aux prisonniers visités.

## Les tâches du Service de la détention

Le rôle essentiel du Service de la détention consiste à systématiser, pour l'ensemble des zones géographiques, les

VISITES EFFECTUÉES PAR LE CICR EN 1980 AUX PRISONNIERS DE GUERRE, AUX DÉTENUS CIVILS ET DÉTENUS «POLITIQUES»		
Pays	Nombre de lieux de détention	Effectif
<b>Afrique</b>		
Afrique du Sud	8	519
Angola	1	1
Ethiopie	2	38
Mauritanie	1	115
Namibie/S.-O. africain	5	147
Ouganda	23	9 649
Somalie	3	205
Tanzanie	2	1 130
Tchad	10	~ 280
Zaïre	39	2 776
Zambie	1	~ 150
<b>Amérique latine</b>		
Argentine	19	~ 2 150
Bolivie	19	~ 600
Chili	10	~ 130
Colombie	2	22
El Salvador	95	544
Nicaragua	32	7 100
Paraguay	5	~ 20
Uruguay	19	1 428
<b>Asie</b>		
Afghanistan	1	427
Malaisie	6	602
Philippines	33	1 128
<b>Moyen-Orient</b>		
Irak	4	~ 1 500
Iran	17	~ 3 900*
Israël et territoires occupés	26	5 017
Jordanie	15	~ 2 600
Yémen (République arabe du)	2	630
<b>TOTAL: 27 pays</b>	<b>400</b>	<b>~ 42 800</b>

\* dont environ 600 prisonniers de guerre.

activités de visites des lieux d'internement et de détention, ainsi que les activités connexes, qu'il s'agisse de prisonniers de guerre, d'internés civils ou de détenus «politiques».

Concrètement, le Service de la détention a pour tâches essentielles:

- de tenir à jour le fichier central de la captivité;
- de suivre le traitement de tous les rapports de visite de lieux de détention;
- de rassembler les documents provenant de diverses organisations concernées par les problèmes pénitentiaires;
- d'effectuer certaines recherches historiques en relation avec la captivité;
- de participer à la formation de futurs délégués visiteurs de prisons.

En 1980, le Service de la détention a recensé 4126 visites (3780 en 1979) de lieux de détention, dont 3847 à des détenus «politiques», de «sécurité» ou «assimilés», 228 à des infiltrés ou à des personnes retenues dans des «villages protégés» et 51 à des prisonniers de guerre ou assimilés.

Par ailleurs, le délégué aux problèmes de détention a participé, en 1980, au VI<sup>e</sup> Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, ainsi qu'à différentes missions en Amérique latine et en Afrique.

## Service des télécommunications

En 1980, le trafic télex, télégrammes et radio traité par le Service des télécommunications du CICR a progressé de 37,8% par rapport à l'année précédente, atteignant un total de 41 470 messages transmis ou reçus.

Le nombre de messages-radio échangés entre le siège à Genève et les délégations sur le terrain s'est élevé à 7454 (contre 8842 en 1979). Quant au mouvement du trafic radio entre les différentes délégations sur le terrain, il a totalisé 20 544 messages, soit une augmentation de 52,4% comparé à 1979.

Le trafic indiqué ci-dessus ne tient pas compte des conversations en radiotéléphonie qui permettent aux responsables des actions, à Genève, de suivre, parfois d'heure en heure, l'évolution de la situation sur le terrain. En 1980, ces conversations radiophoniques ont totalisé 4811 minutes.

L'année 1980 a vu l'ouverture de cinq stations-radio : celles de Khartoum (Soudan) le 28 janvier, Kinshasa (Zaïre) le 24 mars, Kampala (Ouganda) le 11 juin, Kousseri (Cameroun) le 23 juin et Pretoria (Afrique du Sud) le 31 juillet. En outre, une station locale servant à des liaisons radiotéléphoniques a été installée à Kassala (Soudan), en février. La station de Téhéran, mise en veilleuse vers la fin de 1979, a été réactivée le 26 septembre, à la suite du conflit irako-iranien. Celle de Kousseri, fermée le 23 octobre après la suspension provisoire de l'action au Tchad, a repris le 28 novembre ses liaisons avec Genève pour le compte de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

En revanche, dix stations ont été fermées en 1980, la majorité en raison du désengagement du CICR en Afrique australe après la fin du conflit rhodésien, soit celles de Bulawayo, Gwelo, Fort Victoria et Umtali (Zimbabwe),

Francistown et Selebi Pikwe (Botswana), N'Djamena et Faya-Largeau (Tchad), El Arish (Egypte) et Sakeo (Thaïlande).

Au 31 décembre 1980, le réseau de radiocommunications du CICR se présentait comme suit:

